

**GAZIFÈRE INC.**  
**FERMETURE DES LIVRES**  
**SUIVI DES PROJETS**  
**RENFORCEMENT CHEMIN VANIER**  
**ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2005**

	Selon les données réelles en date du 12/31/2005	Selon la demande d'autorisation préalable (R-3530-2004) D-2004-120	Écart
<b>Additions de clients cumulatives:</b>			
Secteur résidentiel	583	304	279
Secteur commercial	-	3	(3) (1)
<b>Volumes annuels (m<sup>3</sup>):</b>			
Secteur résidentiel au 31 décembre 2005	1,515,800	790,400	725,400
Secteur commercial au 31 décembre 2005	-	20,400	(20,400) (1)
<b>Investissements:</b>			
Frais de conduites			
Renforcement	494,518	783,300	(288,782) (2)
Distribution	319,401	574,031	(254,630) (3)
	<u>813,919</u>	<u>1,357,331</u>	<u>(543,412)</u>
Frais de branchements			
Résidentiel	345,719	267,216	78,503 (4)
Commercial	-	4,200	(4,200) (1)
Total	<u>345,719</u>	<u>271,416</u>	<u>74,303</u>
<b>Total des investissements</b>	<b>1,159,638</b>	<b>1,628,747</b>	<b>(469,109)</b>
<b>Sommaire des résultats des analyses:</b>			
Valeur actuelle nette (VAN)	1,156,327 (5)	361,889	
Taux de rendement interne (TRI) après impôts	10.42% (5)	7.88%	
<b>Date de mise en gaz</b>	<b>16 août 2004</b>	<b>1er juillet 2004</b>	

Notes: (1) Il est à noter qu'en date du 31 décembre 2005, 4 clients commerciaux ont signé un contrat. Gazifère n'a pas tenu compte de ces 4 clients à l'année 1 du projet puisqu'aucun d'entre eux ont consommé en 2005. Ces clients seront branchés et consommeront à partir de l'année 2 du projet seulement.

(2) Les coûts réels pour les servitudes, le forage et autres coûts de construction ont été moins élevés que prévus.

(3) Les coûts réels pour les frais de conduites de distribution sont beaucoup moins élevés que prévus dans la demande d'autorisation préalable même si les additions de client sont plus élevées.

(4) Écart dû aux additions de clients résidentiels plus élevées que prévues et dû au fait que les frais de branchements par client ont été surévalués dans la demande d'autorisation préalable.

(5) Voir GI-7, document 2.1, page 1 de 1, lignes 19 et 21.